P.V. AEDCI 26

CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 06 juin 2014

ORDRE DU JOUR :

1. Informations du Ministre des Affaires étrangères et européennes sur l'Iran
2. Prolongation de la participation du Luxembourg à la mission "Etat de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO)
3. Prolongation de la participation du Luxembourg à la mission civile de l'Union européenne "EUCAP Sahel Niger"
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Frank Arndt (remplaçant M. Yves Cruchten), M. Eugène Berger, Mme Tess Burton (remplaçant Mme Claudia Dall'Agnol), M. Luc Frieden, M. Fernand Kartheiser, M. Edy Mertens (remplaçant M. Gusty Graas), M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz

Mme Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (observateure)

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes
Mme Véronique Dockendorf, MAEE (pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour)

Mme Sarah Brock, Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, Mme Cécile Hemmen (le volet Coopération n'étant pas concerné), M. Jean-Claude Juncker, M. Claude Wiseler

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Informations du Ministre des Affaires étrangères et européennes sur l'Iran

Monsieur le Ministre évoque trois volets :
- le dossier nucléaire,
- les droits de l'homme,
- la situation générale en Iran.

Le dossier nucléaire

L'agence des Nations Unies AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) a eu connaissance en 2000 d'essais souterrains d'enrichissement de matières radioactives en Iran dont elle n'a pas été informée. Ce fait est l'origine de la méfiance de la communauté internationale à l'égard de l'Iran qui perdure jusqu'aujourd'hui. Le négociateur en chef du dossier nucléaire en 2000, Rohani, est aujourd'hui le Président de l'Iran. L'ancien Président Rafsandjani est aujourd'hui membre du Conseil des Gardiens qui instaure le chef spirituel et fixe les grandes lignes de la politique extérieure de l'Iran.

En décembre 2004, le Luxembourg a proposé au Conseil européen que des négociations avec l'Iran soient entamées dans le cadre de l'Union européenne. En août 2005, un projet de proposition de l'Union prévoyait d'autoriser une technologie ultramoderne dans le secteur nucléaire civil en Iran sous condition de contrôles sévères en contrepartie. En août 2005, l'élection du Président Ahmadinejad a mis fin à cette collaboration. L'ONU a alors décidé des sanctions. D'autres pays comme les Etats-Unis, l'Australie et le Japon y ont encore ajouté leurs sanctions respectives. Les répercussions des sanctions sur l'économie iranienne sont grandes. Le taux d'inflation a atteint 45 % en 2013.

Après l'élection du Président Rohani, les relations se sont améliorées. Le peuple iranien ayant beaucoup souffert des sanctions, cet élément a peut-être aussi joué un rôle. Toujours est-il que le nouveau Président iranien s'est prononcé pour une meilleure collaboration avec la communauté internationale. En septembre 2013, le Président Rohani a eu un entretien téléphonique avec le Président des Etats-Unis. Les 23 et 24 novembre 2013, des négociations impliquant les cinq pays détenteurs de la bombe atomique et l'Allemagne ont abouti à la conclusion d'un accord. Une phase de six mois (« confidence building ») et des contrôles de l'AIEA ont été convenus pour arriver en contrepartie à un relâchement graduel des sanctions. Le 21 juillet 2014, cette phase prendra fin et des conclusions devront être présentées. Les contrôles comprennent le grade d'enrichissement de l'uranium qui ne peut excéder à 5 %. Les contrôleurs ont trouvé quelque 200 kg d'uranium enrichis à 20 % qui ont été dilués. La composante militaire de l'accord doit encore être vérifiée, l'accès des Nations-Unies aux bases militaires n'étant pas clarifié. Le relâchement des sanctions peut porter sur les fonds iraniens gelés en Europe et dans d'autres parties du monde ainsi que sur les exportations iraniennes.

Les droits de l'homme

Lors de sa visite, le Ministre s'est vu expliquer qu'en Iran, la sharia est posée au-

dessus de toute loi et qu'aucun élément – ni la peine de mort, ni la lapidation – ne peuvent être exclues de la sharia qui depuis des siècles est considérée comme une loi divine. L'Iran est le pays avec le plus haut taux d'exécutions de la peine de mort par rapport à la population. Les interlocuteurs iraniens ont avancé que 90 % des personnes exécutées ont commis des crimes en relation avec le trafic de drogues qui se fait à partir de l'Afghanistan. Or, des observateurs relativent cette thèse en disant que les délits de drogue sont à l'origine de moins de 50 % des exécutions. La méthode d'exécution est avant tout la strangulation. Surtout les femmes sont concernées par la lapidation qui est particulièrement atroce.

Outre l'Iran, le Pakistan, la Maurétanie et l'Afghanistan ont le statut d'une République islamique. Une pression trop forte sur les éléments réformateurs peut avoir comme conséquence une hausse du pouvoir des éléments conservateurs. Il n'a pas été possible de rencontrer des représentants de la société civile lors de la visite du Ministre en Iran.

La situation générale en Iran

La démarcation vis-à-vis des Arabes sunnites (la majorité des Iraniens se comprenant comme Shiites d'origine Perse) est un fait important. En ce qui concerne la Syrie, les interlocuteurs iraniens critiquent que des individus européens combattent aux côtés des djihadistes. Par ailleurs, les Iraniens ont développé une grande haine contre l'Arabie Saoudite et le Qatar. Ils craignent qu'après le départ des Etats-Unis de l'Afghanistan, les Talibans resurgissent au pouvoir. A d'autres sujets évoqués par le Ministre, comme le procès de la paix au Moyen Orient ou encore le soutien iranien de l'hetzbollah au Liban, les interlocuteurs n'ont fourni aucune réponse.

En guise de conclusion, le Ministre exprime son avis qu'un rapprochement dans le domaine du dossier nucléaire et des sanctions entraînera également un dialogue portant sur d'autres sujets comme les droits de l'homme ou les relations économiques.

Débat

Le Ministre répond aux questions et interventions des membres de la commission. Il y a lieu d'en retenir les éléments suivants.

La situation fin mai 2002 était différente de celle d'aujourd'hui. La Ministre des Affaires étrangères de l'époque avait effectuée une visite en Iran qui était très contestée dans les milieux politiques luxembourgeois. Cette visite s'était faite en vue de la Présidence européenne de 2005. Lors de sa visite, elle avait l'occasion de rencontrer des représentants de la société civile dans l'enceinte de l'Ambassade des Pays-Bas. Les femmes représentaient 60 % des étudiants à l'Université. Depuis, la situation s'est empirée, surtout dans la période du Président Ahmadinejad. L'Iran est un vaste pays, fier de sa culture et de sa religion, et joue un rôle non négligeable, par exemple dans le conflit syrien. Il importe de chercher le dialogue.

Dans le dossier nucléaire, il ne s'agit pas de discuter uniquement sur les sanctions. Il faut surtout trouver un accord sur le programme nucléaire civil iranien et veiller à ce que l'enrichissement de l'uranium ne permette pas de construire des bombes atomiques.

La Justice américaine poursuit actuellement des banques européennes actives aux Etats-Unis pour avoir violé les sanctions américaines contre l'Iran. Les peines peuvent aborder des sommes énormes. Ce sujet pourrait être discuté lors du prochain Conseil du 23 juin, mais il y a peu de moyens de pouvoir influencer les milieux judiciaires américains.

2. Prolongation de la participation du Luxembourg à la mission "Etat de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO)

Le Gouvernement luxembourgeois entend prolonger la mission « Etat de droit » jusqu'à la fin dont la date exacte sera fixée par l'Union européenne. La mission durera probablement jusqu'en 2016. Le Luxembourg déploie actuellement un agent de la Police grand-ducale. Selon le règlement en vigueur, la participation luxembourgeoise peut comprendre un maximum de quatre personnes relevant de la magistrature, de la Police grand-ducale, de l'Administration des douanes et accises, des autorités luxembourgeoises compétentes pour les établissements pénitentiaires et les services de secours, ainsi que des autorités compétentes pour détacher du personnel en vue de la gestion administrative et financière de la mission. Cette disposition sera maintenue dans l'article 2 du projet de règlement grand-ducal afférent, mais en pratique, l'intérêt parmi les agents en dehors de la force publique n'est pas très grand.

Un membre de la commission propose de formuler le dernier bout de phrase de l'article 1er comme suit : *« jusqu'à la fin prévisionnelle de la mission en 2016 »*.

La commission rend son avis positif à la prolongation de la mission « Etat de droit » au Kosovo.

3. Prolongation de la participation du Luxembourg à la mission civile de l'Union européenne "EUCAP Sahel Niger"

Le Gouvernement entend prolonger la participation du Luxembourg à la mission civile de l'Union européenne « EUCAP Sahel Niger » jusqu'à échéance du nouveau mandat de la mission, qui a été prolongé jusqu'en août 2016. Un membre de la Police grand-ducale avait participé pendant les premiers six mois de la mission. Actuellement, le poste n'est pas occupé. La prolongation est pourtant de mise pour réoccuper le poste si un participant sera disponible.

La commission rend son avis positif à la prolongation de la mission « EUCAP Sahel Niger ».

4. Divers

La Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe informe sur une lettre ouverte adressée par le Président de la Douma d'Etat de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie. L'Assemblée parlementaire avait décidé en avril de retirer le droit de vote à la délégation russe suite aux événements en Crimée. La délégation russe a ensuite décidé de ne plus participer aux réunions. La Présidente avait eu en février un entretien téléphonique avec le Président du Parlement ukrainien d'une part, et avec le Président de la Douma, de l'autre. Début mai, en marge de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères du Conseil de l'Europe, la Présidente a eu l'occasion de signaler au Ministre des Affaires étrangères russe sa volonté de garder le contact avec la Douma. Suite à une information du Président du groupe des partis de gauche de l'Assemblée parlementaire, qui était en visite à Moscou, elle a pris l'initiative de contacter le

Président de la Douma pour avoir une entrevue. C'est à ce moment qu'est intervenue la lettre ouverte.

Lors d'une réunion avec les ambassadeurs des Etats-membres du Conseil de l'Europe, l'ambassadeur russe avait accusé la Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de ne pas avoir interrompu des délégués de l'Ukraine et de Géorgie qui auraient prononcé des paroles de haine et d'avoir autorisé la publication du verbatim de la session comprenant ces propos. Selon l'ambassadeur russe, le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire aurait eu le devoir de signaler à la Présidente qu'il fallait retirer la parole aux délégués prononçant des paroles de haine. Or, le délégué ukrainien n'avait que cité un auteur russe. Il est évident que le verbatim de la session comprend tout ce qui a été dit, il n'y a pas de censure. La Présidente de l'Assemblée parlementaire a signalé qu'elle assume la responsabilité de ne pas avoir coupé la parole aux délégués respectifs.

Dans la lettre ouverte, le Président de la Douma attaque vigoureusement la Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Dans un récent entretien téléphonique, le Président de la Douma a demandé de revenir à la décision de retirer le droit de vote à la délégation russe. Or, le vote avait été pris à la majorité des voix et la Présidente a le devoir de respecter les décisions. Elle n'a par ailleurs pas l'intention de s'inviter à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Bakou comme l'avait suggéré le Président de la Douma. La Présidente fera rapport au Comité des Présidents de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui se réunira le 22 juin. Elle est d'accord de recevoir le Président de la Douma à Strasbourg ou à Paris dans le cadre des travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le Président de la Douma figure sur la liste des personnes dont l'accès à l'Union européenne est restreint, de sorte que seuls les lieux de travail du Conseil de l'Europe peuvent être retenus pour un entretien.

Discussion

Un membre de la commission critique le fait que le Président de la Douma figure sur la liste des personnes dont l'accès à l'Union européenne est restreint, ce qui ne facilite pas le dialogue interparlementaire. Il s'avère en réponse que le Président de la Douma est responsable pour le vote d'une résolution à la Douma d'Etat d'autoriser une intervention militaire russe en Crimée, ce qui a provoqué qu'il figure sur la liste des personnes sanctionnées. Un autre membre de la commission fait observer que lors d'une récente réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, les discussions sur les sanctions étaient dominées par des positions contre la Russie. Il se prononce pour un maintien du dialogue avec la Russie.

Le Président de la commission propose d'avoir une entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la situation en Ukraine et les sanctions contre la Russie.

* * *

La commission avait décidé dans une réunion antérieure[1] de répondre positivement à une demande d'entrevue de la Commission des Affaires étrangères du Parlement des Jeunes. Le Président de la commission informe que

[1] cf. le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2014

cette entrevue a été fixée au jeudi 26 juin 2014 à 16.30 heures.[2]

La commission ne se réunira pas le 16 juin 2014, plusieurs membres étant retenus par la réunion de la COSAC à Athènes.

Luxembourg, le 25 juin 2014

La Secrétaire-administrateure,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel

[2] Cette date a entretemps été reportée en automne, plusieurs membres du Parlement des Jeunes n'étant pas disponibles.